



ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2024

Présidence	Claude Cretton	Syndic
Présences	Assistance totale	82 personnes
	Citoyen-ne-s actifs-ves	81 personnes
	Sans droit de vote	Anette Cetinjanin-Leuzinger, Secrétaire communale
	Excusé-e-s	Myriam Scherly et Sébastien Murith, membres de la commission financière Marguerite Raboud, Muriel Rochat, Karine Favre, Steve Pasquier et Domingo Mendez Iglesias
	Presse	Anaïs Rey pour le journal La Gruyère
	Scrutateurs-trices	Marcel Pasquier, Michel Barbey, Steve Piller, Pierre-Alain Auberson et Olivier Castella

Rédaction du procès-verbal par la Secrétaire communale. En vertu de l'article 3 de la LCo, la séance sera enregistrée ; l'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'Assemblée suivante.

CONVOCAISON – TRACTANDA

Assemblée convoquée par :

- insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg ;
- convocation adressée par un tout-ménage ;
- avis au pilier public, ainsi que sur le site Internet.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 21 mai 2024 ; ne sera pas lu étant publié sur le site Internet www.broc.ch et également à disposition auprès du secrétariat communal
2. Budgets 2025 du Foyer la Rose des Vents - Présentation, rapports de la Commission financière et approbations
 - 2.1 Budget de résultats
 - 2.2 Investissements
 - 2.2.1 Cuisine - Remplacement du lave-vaisselle - CHF 13'800.-
 - 2.2.2 Informatique - Système d'archivage - CHF 37'600.-
 - 2.3 Budget annuel des investissements
3. Budgets 2025 de la Commune - Présentation, rapports de la Commission financière et approbations
 - 3.1 Budget de résultats
 - 3.2 Investissements
 - 3.2.1 Stand de tir à 300m et sa ciblérie : rénovation partielle - CHF 375'000.-
 - 3.2.2 Routes (Marches, Côte Sud, Château) : réfection de 3 secteurs - CHF 750'000.-
 - 3.2.3 Places de jeux de l'école et du Tir : réaménagement - CHF 95'000.-
 - 3.2.4 Véhicules des services communaux : achat - CHF 146'000.-
 - 3.3 Budget annuel des investissements
4. Planification financière 2025-2029 - Présentation et rapport de la Commission financière



5. Organe de révision pour les comptes 2025 à 2027 - Désignation
 - 5.1 Foyer la Rose des Vents
 - 5.2 Commune de Broc
6. Commission d'aménagement - Élection d'un nouveau membre
7. Divers

Approbation : ne faisant l'objet d'aucune remarque, l'Assemblée se déroule selon l'ordre du jour proposé et accepté.

1. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE DU 21 MAI 2024

Ce procès-verbal ne sera pas lu, étant publié sur le site Internet www.broc.ch et à disposition auprès du secrétariat communal, conformément à l'article 13 RELCo. Un extrait a aussi été publié dans le nouveau journal local *INFOBroc*.

William Horner souhaite les modifications suivantes :

- Reformulation de son intervention au point 2.2 – Comptes communaux 2023 comme suit : *En cas de paiement d'acompte provisionnel d'impôt, le contribuable brocois bénéficie d'un intérêt rémunérateur peu intéressant, au regard d'autres communes comme La Roche.*
- Reformulation de son intervention au point 3.1 - Budgets 2024 - Extension de l'école, crédit d'étude de CHF 1'870'000.- : *Relevant le niveau particulièrement élevé des honoraires pour un tel objet, William Horner estime qu'il pourrait correspondre à titre illustratif au coût de l'emploi à plein temps d'un spécialiste qualifié pendant... 13 ans !*
- Modification de son intervention au point 6.8.1 Informations touristiques dans les Divers : *Il manque à Broc un dépliant touristique en plusieurs langues avec des explications sur le village (p. ex. Grandvillard) en termes de typologie des constructions notamment.*

Approbation : ne faisant l'objet d'aucune autre remarque, ce procès-verbal est approuvé à main levée et à l'unanimité.

2. BUDGETS 2025 DU FOYER LA ROSE DES VENTS - PRÉSENTATION, RAPPORTS DE LA COMMISSION FINANCIÈRE ET APPROBATIONS

2.1 Budget de résultats

Le budget présente un léger bénéfice de CHF 900.-.

FOYER "LA ROSE DES VENTS" COMPTE DE RÉSULTATS (en CHF)		Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
3	Revenus	5'894'200	5'818'900	5'734'920
6	Charges	5'893'300	5'817'500	5'435'648
EXCÉDENT DE CHARGES (-) / PRODUITS (+)		900	1'400	299'271

Soins

La totalité des charges salariales et sociales du personnel soignant est financée par la facturation des soins de base LAMal et les taxes couvrant les frais d'accompagnement. La variation de ces charges est dépendante du niveau de soins des résidents. L'excédent de charges sera versé par le Canton pour atteindre l'équilibre financier.

Socio-hôtelier

Les taxes d'hébergement correspondent à un taux d'occupation estimé à 99%.



Le budget enregistre une augmentation des salaires par rapport au budget 2024 (attribution du palier annuel). L'ensemble des charges augmente de 4.3% par rapport aux comptes 2023.

Financement

Le montant des frais financiers est versé par le pot commun du Réseau santé et social de la Gruyère (RSSG). Les investissements des EMS gruériens ainsi que le coût financier des journées hors district sont refacturés aux communes selon la même règle de répartition des soins à domicile.

Résultats résumés

L'excédent de charges est couvert par les recettes des frais financiers et la dissolution des réserves de revalorisation des immobilisations.

Chiffrés clés

Les 81.8% des coûts proviennent des charges salariales et sociales budgétisées à CHF 9'134.- par mois et par résident. L'effectif total en personnel est stable ; il dépend surtout des niveaux de soins requis des résidents.

Préavis de la commission financière : favorable.

Approbation : ce budget est approuvé à main levée et à l'unanimité.

2.2 Investissements

2.1.1 Cuisine - Remplacement du lave-vaisselle - CHF 13'800.-

Le lave-vaisselle est régulièrement en panne. Au vu de l'ancienneté de l'appareil et de son utilisation intensive, il est raisonnable de le remplacer pour éviter des réparations coûteuses.

Financement par trésorerie opérationnelle / Charge annuelle de CHF 3'450.- / Amortissement 25%.

Préavis de la commission financière : favorable.

Approbation : cet investissement est approuvé à main levée et à l'unanimité.

2.1.2 Informatique - Système d'archivage - CHF 37'600.-

En vue de répondre à la nouvelle loi sur la protection des données, l'acquisition du module *Therefore* du logiciel *Opale* permettra une gestion rigoureuse et un archivage facilité des divers documents, factures débiteurs et fournisseurs et justificatifs comptables.

Financement par trésorerie opérationnelle / Charge annuelle de CHF 9'400.- / Amortissement 25%.

Préavis de la commission financière : favorable.

Approbation : cet investissement est approuvé à main levée et à l'unanimité.

2.3 Budget annuel des investissements

Nouveauté : le Service des communes a mis à jour les éléments à présenter à l'Assemblée communale.



De ce fait, le *budget annuel des investissements* doit être soumis pour approbation, incluant également les investissements déjà votés.

COMPTE ANNUEL DES INVESTISSEMENTS (en CHF)		Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
6	Recettes	-	-	-
5	Dépenses	51'400	104'000	154'738
EXCÉDENT DE DÉPENSES (-) / RECETTES (+)		-51'400	-104'000	-154'738

Le budget annuel des investissements comprend les deux nouveaux investissements présentés à la présente Assemblée (pt 2.1.1 et 2.2.2 ci-dessus). Le RSSG a accepté leur financement via le pot commun à charge des communes.

Préavis de la commission financière : favorable.

Approbation : ce budget est approuvé à main levée et à l'unanimité.

3. BUDGETS 2025 DE LA COMMUNE – PRÉSENTATION, RAPPORTS DE LA COMMISSION FINANCIÈRE ET APPROBATIONS

3.1 Budget de résultats

Le budget affiche un déficit de 2.62% en raison principalement d'une augmentation des charges de transferts dépendant de la population légale (augmentation la plus haute parmi les communes gruériennes après Bulle : 153 personnes entre le 01.01.2023 et le 01.01.2024). Des recettes en augmentation génèrent un déficit inférieur à celui de 2024 grâce aux gains issus de la vente de terrain du patrimoine financier et d'un changement de méthode comptable pour la réserve liée au patrimoine administratif.

COMPTE DE RÉSULTATS (en CHF)		Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
Revenus				
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	136'494	170'144	178'019
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	217'015	131'224	121'644
2	FORMATION	955'011	962'067	787'702
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	523'229	325'056	257'958
4	SANTÉ	10'368	9'617	48'547
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	804'127	683'917	662'951
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	236'911	162'876	185'976
7	PROTECTION ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT TERRITOIRE	1'487'657	1'368'293	1'419'081
8	ÉCONOMIE	40	6'040	-6'860
9	FINANCES ET IMPÔTS	10'748'506	9'523'944	10'341'020
Total des revenus		15'119'358	13'343'177	13'996'038
Charges				
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1'616'293	1'662'708	1'492'699
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	339'071	270'597	245'579
2	FORMATION	4'218'966	4'062'959	3'783'616
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	1'629'766	1'279'428	1'229'060
4	SANTÉ	1'383'900	1'243'191	1'135'805
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	2'478'042	2'157'868	2'032'403
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	1'357'102	1'215'070	1'234'000
7	PROTECTION ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT TERRITOIRE	1'892'011	1'666'264	1'707'363
8	ÉCONOMIE	228'911	217'137	232'097
9	FINANCES ET IMPÔTS	382'719	268'932	285'194
Total des charges		15'526'781	14'044'154	13'377'816
EXCÉDENT DE CHARGES (-) / PRODUITS (+)		-407'423	-700'977	618'222

Administration générale

Diminution de charges par rapport aux prévisions 2024 provenant de la répartition des traitements de l'Exécutif et aux immeubles administratifs (travaux des chalets).



Pour le bureau communal, le système de fermeture sera mis à jour. Les prochaines subventions liées aux travaux des chalets seront versées en 2026, raison de la diminution des revenus de ce dicastère.

Salaires

Les hausses d'effectifs concernent le service des curatelles Haute-Gruyère (SCHG) et le service technique.

Ordre et sécurité publics, défense

Tant les charges que les revenus sont en augmentation, à savoir au niveau de la police (nouvelles dispositions de stationnement), du renouvellement de la mensuration officielle (estimation des coûts) et de l'abri PC (différents travaux d'entretien).

Formation

Augmentation des charges de transferts en raison de la démographie et charges scolaires cantonales ou intercommunales en sus. L'accueil extrascolaire Timoun (AES) reste un poste largement déficitaire, mais en amélioration. Les dépenses et recettes du cercle scolaire restent maîtrisées.

Culture, sport et loisirs

Augmentation au niveau du sport avec différents travaux prévus au complexe sportif de la plaine des Marches (panneaux pour résonnance dans les couloirs, bornes d'électricité et d'eau pour camping-cars, bornes pour vélos électriques et ajustement des frais d'entretien liés aux véhicules). Une augmentation des frais de chauffage et d'électricité en raison de l'utilisation de l'ancienne halle de gymnastique du Tir par l'AES Timoun et une hausse des frais de fonctionnement de la piscine après rénovation impactent ce dicastère.

Santé et prévoyance sociale

En hausse due à l'augmentation de la population, davantage de dossiers et de complexité dans les cas à prendre en charge par le SCHG et augmentation des dépenses du Service social régional (aide matérielle).

Trafic et télécommunications

Différents projets composent ce poste (honoraires d'études pour la réfection des routes de Fin-Derrey et de Broc-Morlon, illuminations de Noël, nouveau plan de fermeture pour le bâtiment des services communaux), ainsi que la mise à jour des amortissements. Les frais des transports publics et du trafic régional évoluent en fonction de la population légale. La vente des *cartes CFF dégriffées Commune* est basée sur les montants réels 2023 et 2024.

Protection de l'environnement, aménagement du territoire

Le cimetière présente des frais courants et des honoraires d'étude pour son réaménagement. Les charges de l'aménagement du territoire tiennent compte de la réorganisation du secrétariat technique et d'honoraires liés à la modification du Plan d'aménagement local (PAL).

Eau potable, épuration et déchets

L'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées (EU) sont autofinancés. Les frais de fonctionnement de l'eau potable ont été adaptés en fonction des fuites d'eau des dernières années. Côté revenus, les nouvelles constructions ont un effet sur les taxes. Les réserves augmentent de CHF 92'166.- (approvisionnement en eau) et de CHF 129'268.- (EU).

La couverture des charges des déchets s'élève à 79.8%, dans les normes, de même que la taxe au sac à 52% du total des taxes. La nouvelle installation pour les sacs taxés au sein de la déchetterie accentue les charges. Les encombrants ont fortement augmenté, raison pour laquelle il a été nécessaire de faire appliquer la réglementation en la matière, suscitant de nombreuses réactions.



Les frais d'évacuation ont ainsi sensiblement diminué à raison d'une benne par mois environ. Pour récompenser l'effort de la population, deux mesures sont mises en place dès le 01.01.2025 : réduction de CHF 5.-/personne pour la taxe de base (soit 13% d'économie) et baisse de 10% du prix du sac.

Economie

Les charges sont stables, si ce n'est une augmentation des charges de l'Association régionale la Gruyère liée à l'intégration d'une participation financière au Musée gruérien.

Finances et impôts

Les impôts ordinaires sont très stables : le revenu des personnes physiques augmente en fonction de la population, tandis que celui sur la fortune de ces mêmes personnes diminue. Les rentrées fiscales des personnes morales sont difficiles à estimer, dépendant de bénéficiaires très fluctuants. Pour les impôts spéciaux, les contributions immobilières sont basées sur la facturation de 2024, tout comme les gains et mutations immobiliers.

Les charges sont en augmentation en raison notamment des intérêts des emprunts liés aux investissements de la piscine et du crédit d'étude de la nouvelle école. La péréquation financière, le gain réalisé sur la vente immobilière de la parcelle communale de Biffé, tout comme un changement de méthode appliqué pour la dissolution de la réserve du patrimoine administratif génèrent une augmentation de revenus.

Résultats

Les totaux finaux laissent apparaître un déficit de CHF 407'423.-, correspondant à 2.62% des dépenses totales (moins élevé que le budget 2024). Les charges sont en hausse dans tous les postes sauf celui de l'administration générale à cause de l'augmentation de la population légale (cause principale). Les revenus sont également en hausse mis à part au niveau de la formation et de l'économie. La fortune communale (MCHF 19.9 au 31.12.2023) permet d'absorber ce déficit estimatif.

Préavis de la commission financière : favorable.

William Horner : le résultat du budget présente un déficit supérieur à celui annoncé si on ne prend pas en compte la dissolution des réserves et le gain sur la vente de terrain. Une présentation de budgets distincts, l'un dit économique, l'autre global, permettrait une meilleure transparence. Jean-Marc Horner : la remarque est enregistrée et sera examinée pour les prochaines présentations.

William Horner : l'apport fiscal supplémentaire en raison de l'augmentation de la population ne couvre pas les charges. Jean-Marc Horner : le budget a été établi avec prudence et en principe les comptes démontrent un résultat sensiblement meilleur.

William Horner : attention aux personnes installées à Broc sans y établir leur domicile fiscal. Jean-Marc Horner : cette considération est enregistrée.

Approbation : ce budget est approuvé à main levée et à l'unanimité.

3.2 Investissements

3.2.1 Stand de tir à 300m et sa ciblerie : rénovation partielle - CHF 375'000.-

Selon les dispositions légales, l'assignation et l'aménagement des installations de tir à 300 m servant aux exercices fédéraux et aux exercices volontaires des sociétés de tir relèvent de la compétence des communes. Les infrastructures communales de tir à 300 m, à savoir le stand et sa ciblerie, sont situés à la rue du Tir et à La Prila ; elles datent de 1920.



Les travaux de rénovation portent sur :

- l'intérieur du bâtiment ;
- l'enveloppe extérieure (façades, toiture) ;
- le local de la ciblerie (sous les cibles) ;
- le remplacement de 6 cibles électroniques existantes vieilles de 32 ans ;
- la mise aux normes des installations électriques.

Une répartition du coût est proposée à raison de 1/3 à charge de la Commune et de 2/3 de la Société de tir de Broc et Environs pour le remplacement des cibles.

Financement par emprunt / Charge annuelle de CHF 15'000.- / Amortissement 3%, Intérêt 2%.

Préavis de la commission financière : favorable.

Jean-Paul Hauser : une rénovation de la toiture serait suffisante car il est difficile d'évaluer l'évolution de la société pour l'utilisation du stand dans les années à venir ; 4 cibles sont suffisantes (au lieu de 12). Qu'en est-il de la participation financière de Botterens ? Claude Cretton : la convention existante avec un propriétaire de la rue du Tir prévoit que les utilisateurs du stand fassent partie de la société locale de tir. C'est le cas pour les tireurs de Botterens. Le système de tir actuel obsolète et non fonctionnel nécessite son remplacement. Yael Piccand : le stand n'a jamais subi de rénovation depuis sa construction et ce beau bâtiment communal mérite d'être préservé. La société de tir a déjà investi du temps pour le maintenir en état.

William Horner : combien de membres compte la société de tir et un regroupement des sociétés ou stands au niveau gruérien a-t-il déjà été examiné ? Pierre-Alain Auberson : la société compte 62 membres. Claude Cretton : un projet de stand souterrain en Gruyère a été étudié en son temps mais n'a pas abouti et aucune autre démarche n'est en cours.

Jacques Pasquier : le montant présenté (CHF 75'000.-) ne correspond pas au 2/3 de l'investissement pour les cibles (CHF 120'000.-). Yael Piccand : les chiffres ont été arrondis, ce qui engendre la différence. Le but est toujours de respecter le budget voire de réaliser les travaux pour un coût moins élevé que budgétisé.

Approbation : cet investissement est approuvé à main levée avec 4 avis contraires et 5 abstentions.

3.2.2 Routes (Marches, Côte Sud, Château) : réfection de 3 secteurs - CHF 750'000.-

Un tronçon de la route des Marches ainsi qu'une partie de la rue du Château ont fait l'objet d'un crédit d'étude. De nombreux trous visibles sur la chaussée ainsi qu'un affaissement des bas-côtés engendrent de grosses flaques d'eau et le croisement de véhicules est difficile. Trois secteurs sont concernés :

1. de la fin de la zone 30 km/h aux Éterpaz ;
2. des Éterpaz aux Marches ;
3. de la croisée de la route des Marches au carrefour de la route de la Côte Sud.

Le secteur 1 sera réalisé en 2025 tandis que les deux autres d'ici 2030.

Financement par emprunt / Charge annuelle de CHF 33'750.- / Amortissement 2.5%, Intérêt 2%.

Préavis de la commission financière : favorable.

Jean-Marie Oberson : est-il prévu de réaliser un ralentisseur au niveau des Éterpaz pour diminuer la vitesse ? Samay Somkhit : il n'est pas possible d'installer un tel ouvrage en dehors d'une zone 30 km/h.



Jean-Marie Oberson : comment a-t-il été possible alors d'installer un ralentisseur à la rue Nestlé à la hauteur de la place de vie Ammann en dehors d'une zone 30 km/h ?
Samay Somkhit : il s'agit d'un cas particulier visant à sécuriser le passage à piétons à proximité directe de plusieurs zones 30 km/h environnantes.

René Gremaud : est-il prévu d'élargir le secteur 3 car le croisement de véhicules nécessite l'arrêt ?
Samay Somkhit : l'élargissement n'est prévu que pour les secteurs 1 et 2.
Claude Cretton : plus les voies sont larges plus la vitesse est élevée.

Approbation : cet investissement est approuvé à main levée avec 1 avis contraire et 1 abstention.

3.2.3 Places de jeux de l'école et de la rue du Tir : réaménagement - CHF 95'000.-

Toute place de jeux privée ou publique doit respecter les normes européennes. La Commune en possède 5 :

- à la place de vie Ammann ;
- au foyer la Rose des Vents ;
- à l'école ;
- au complexe sportif de la plaine des Marches (CSPM) ;
- à la rue du Tir.

Les contrôles hebdomadaires et mensuels sont réalisés par le préposé communal, tandis que l'examen complet par l'entreprise Exp'Aires Evaluation SA. Il ressort du dernier contrôle que plusieurs travaux de minime importance sont nécessaires (réalisés par nos services communaux) et que les places de jeux de l'école et à la rue du Tir présentent des problèmes de sécurité importants. Pour celle de l'école, les jeux problématiques seront remplacés tout comme les copaux actuels. Pour celle de la rue du Tir, idem mais elle sera redimensionnée (moins de surface).

Financement par emprunt / Charge annuelle de CHF 11'400.- / Amortissement 10%, Intérêt 2%.

Préavis de la commission financière : favorable.

Bernard Allemann : quelle est la raison de la diminution de la surface ? Il faudrait veiller à engazonner la partie réduite car beaucoup d'enfants utilisent le terrain autour de la halle et de la place de jeux pour jouer au ballon.
Samay Somkhit : le nouveau dimensionnement a été imaginé de sorte à permettre le maintien de l'aire de jeu au moment où le terrain de l'ancienne halle de gymnastique serait vendu. La proposition concernant l'engazonnement sera examinée.

Approbation : cet investissement est approuvé à main levée et à l'unanimité.

3.2.4 Véhicules des services communaux : achat - CHF 146'000.-

Le véhicule édilitaire *Ford* est en bout de course, datant de 2013 avec 122'000 km. Il n'est pas sûr qu'il passe l'expertise et sa remise en état s'avère de plus en plus coûteuse. Avec la disparition du service communal des forêts consécutive à la création de la Corporation forestière Moléson, la *Jeep Toyota Hilux 4x4* dévolue aux travaux forestiers n'est presque plus utilisée. Afin de remplacer ces véhicules, des modèles thermiques et électriques ont été testés et comparés. Parmi les offres reçues et en remplacement des véhicules précités, le choix s'est porté sur un *Ford Transit 350 L3 Trend* (véhicule thermique) et un *Toyota Iseki MT 15n Combi* (véhicule électrique) proposé par Nicolas Jaquet SA. La reprise de nos véhicules Ford et Toyota permettra d'alléger le montant de l'investissement.



Financement par emprunt / Charge annuelle de CHF 17'520.- / Amortissement 10%, Intérêt 2%.

Préavis de la commission financière : favorable.

Approbation : cet investissement est approuvé à main levée et à l'unanimité.

3.3 Budget annuel des investissements

COMPTE ANNUEL DES INVESTISSEMENTS (en CHF)		Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
6	Recettes	373'895	1'595'285	830'012
5	Dépenses	6'638'327	8'322'709	3'133'808
EXCÉDENT DE DÉPENSES (-) / RECETTES (+)		-6'264'432	-6'727'425	-2'303'797

Les investissements comprennent :

- les honoraires pour l'extension de la nouvelle école ;
- la rénovation de la piscine ;
- la mise en place d'un pumptrack au CSPM ;
- un solde de subvention pour le CSPM et l'aménagement des places de jeux ;
- la fin des travaux de valorisation de la traversée de la localité ;
- la mise en conformité des arrêts de bus « Le Home » ;
- la réfection de la route des Marches (1^e étape) et l'achat de 2 véhicules édilitaires ;
- les subventions à recevoir dans le cadre des travaux effectués pour les routes alpestres de la Vonderweire et des Poutes-Paluds.

Préavis de la commission financière : favorable.

Approbation : ce budget est approuvé à main levée et à l'unanimité.

4. PLANIFICATION FINANCIÈRE 2025-2029 – PRÉSENTATION ET RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Les résultats budgétisés ces dernières années influencent la marge d'autofinancement, négative. Les investissements nets comprennent notamment la rénovation de la piscine et l'extension de l'école. Ainsi, les trois prochaines années affichent des dépenses élevées. Les investissements projetés font l'objet d'un suivi régulier et d'une planification attentive. Bien que de nombreux travaux routiers aient été réalisés, ceux à venir sont encore nombreux outre les deux grands investissements précités.

Préavis de la commission financière : favorable.

Il n'y a pas d'approbation, l'attribution de l'Assemblée étant d'en prendre acte.

5. ORGANE DE RÉVISION POUR LES COMPTES 2025 À 2027 - DÉSIGNATION

5.1 Foyer la Rose des Vents

5.2 Commune de Broc

La Loi sur les finances communales et son ordonnance traitent du contrôle externe de la comptabilité et des comptes par un organe de révision. La commission financière propose un organe de révision externe à l'Assemblée qui le désigne pour le contrôle de 1 à 3 exercices. Les reconductions de mandat sont possibles mais la durée totale du mandat ne peut dépasser 6 ans consécutifs.



Propositions de la commission financière :

- Pour le foyer la Rose des Vents : FidExpert SA Fribourg, à Granges-Paccot
- Pour la Commune de Broc : Fiduciaire Cuennet Sàrl, à Bulle

Approbation : ces propositions sont approuvées à main levée et à l'unanimité.

6. COMMISSION D'AMÉNAGEMENT – ÉLECTION D'UN MEMBRE

La Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions prévoit la désignation de ladite commission par l'Assemblée communale. Jonas Clerc, Conseiller communal et Président, a quitté la Commune de Broc le 31.10.2024. De ce fait, un nouveau membre doit être nommé. Le Conseil communal propose la candidature de Carline Thorimbert, directrice de travaux chez Joris Pasquier Architectes SA, à Bulle.

Approbation : Carline Thorimbert est élue à main levée et à l'unanimité.

Elle est remerciée pour la mise à disposition de ses compétences au profit de la collectivité et applaudie. La commission est ainsi composée de Julien Deschenaux et Samay Somkhit, Conseillers communaux, et de Carline Thorimbert, Jacques Genoud, Jean-Claude Gendre, Julien Horner et Patrice Magnin. Elle se constituera lors de sa première séance.

7. DIVERS

7.1 PONT SUR LA SARINE

Situé sur la route intercommunale Broc-Morlon, ce pont a été construit en 1950. Son état général est préoccupant selon une récente expertise débouchant sur des mesures nécessaires : limitation du tonnage à 3.5 t (actu. 8 t), remplacement par une passerelle métallique pour de la mobilité douce et fermeture au trafic motorisé. Une participation financière est prévue de la part du Groupe E SA et d'EauSud SA pour le passage de leurs services. Le projet est actuellement à l'étude.

7.2 INFOBROC

Le 2^e numéro du nouveau journal local (4 numéros par an) sera disponible le 11.12.2024 en version électronique sur le site Internet www.broc.ch et en version papier dans la caissette au bas du bureau communal et dans les établissements publics brocois. Possibilité d'abonnement annuel à CHF 20.-/an pour recevoir la version papier à domicile. Des remerciements vont au groupe de travail dont la Paroisse pour l'excellente collaboration et la réalisation de ce projet.

7.3 SUBVENTIONS ÉNERGIE / LABEL ÉNERGIE

Les subventions 2024 sont reconduites pour 2025, à savoir : les certificats énergétiques cantonaux des bâtiments CECB+, l'achat de vélo ou vélo électrique, le produit *naturmade star* du Groupe E SA (énergie écologique) et les abonnements de transport. Détail pour demander une subvention au pilier public et sur le site Internet, page www.broc.ch/environnement-et-energie/energie.

La Commune de Broc a reçu la nouvelle certification « Cité de l'énergie » après celles de 2015 et 2019.

7.4 JEUNES TALENTS

Loane Sudan, âgée de 18 ans, est une pilote de motocross avec 5 ans d'expérience, ayant évolué de la catégorie *Mini85* en 150 cm³. Elle a remporté plusieurs titres et a participé à des compétitions nationales et internationales. Elle reçoit des éloges de personnalités du motocross et des médias pour ses performances et son potentiel.



Le Conseil communal lui a alloué un soutien dans le cadre de l'enveloppe annuelle « Jeunes talents ». L'Assemblée l'applaudit et Isabelle Sudan lui remet ladite enveloppe.

7.5 PARC DU CHOCOLAT CAILLER

Un groupe de travail issu du Conseil, de l'administration et du service technique sont en contact étroit et régulier avec les porteurs du projet et l'Association Gruyère-Chocolat. En août 2023, la Commune a transmis le projet de modifications du PAL et un projet du plan d'aménagement de détail (PAD) aux services cantonaux pour examen préalable. En février 2024, lesdits services ont transmis l'ensemble de leurs préavis : aucun point bloquant identifié, mais des modifications étaient à effectuer. En juin 2024, la fiche de projet du parc pour le Plan directeur cantonal a été publiée pour consultation. Les porteurs de projet estiment que la Commune pourra mettre à l'enquête la modification du PAL et le PAD dans le courant du 1^e semestre 2025. Ces mises à l'enquête seront présentées en primeur à la population brocoise.

7.6 ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL COMMUNAL

Jonas Clerc, Conseiller communal et responsable du dicastère du *développement territorial, de l'aménagement du territoire et des constructions*, a quitté la Commune le 31.10.2024 pour s'établir avec sa famille à Echarlens. Il avait débuté son mandat le 23.04.2021. Remerciements chaleureux à Jonas Clerc pour son engagement, ses compétences et son amitié au profit des Brocoises et Brocois ! Une élection complémentaire a donc été nécessaire pour repourvoir la place laissée vacante et au terme de la procédure, Julien Deschenaux a été élu tacitement. Il en est félicité. Il a repris dès le 01.11.2024 le dicastère de Jonas Clerc.

7.7 MODIFICATION AU SEIN DU CONSEIL DES PARENTS

Madame Sylviane Krieger, de Villarbeney, est remplacée par Madame Marie Girard, également de Villarbeney.

7.8 JEUNES CITOYEN-NE-S (MAJORITÉ CIVIQUE) 2024

Depuis 2022, tous les nouveaux habitants sont accueillis par les Autorités locales (Commune et Paroisse) lors d'un apéritif de bienvenue. Cette manifestation a eu lieu au mois de juin 2024 et les jeunes citoyen-ne-s reçoivent notamment un diplôme pour leur promotion civique. Loane Sudan et Cynthia Auberson sont présentes dans l'assistance et applaudies au même titre que les autres, à savoir : Diego Alves, Joana Alves, Nadia Auberson, Noé Bertschy, Tamara D'Andrea, Dylan Da Moura Vaz, Perrine Daval, Célestine Lisy Demierre, Matéo Dias Gomes, Luana Ferreira Santos, Erza Gashi, Dmytro Hreskiv, Sonja Jankovic, Laura Kolly, Cécilia Kurth, Edon Llukaj, Sandra Mehmeti, Rodrigo Meireles Caseiro, Amandine Menoud, Leticia Oliveira Rodrigues, Lucie Pasquier, Micaela Pereira Da Silva, Carlos Pizarro Vidal, Emilien Hani Raboud, Jade Sudan, Romaine Sudan, Guillaume Tissot et Samuel Johannes Tornare.

7.9 MUTATION AU SEIN DU PERSONNEL COMMUNAL

Départs : Emma Privet (collaboratrice administrative au secrétariat), Icael Aviolat (apprenti agent d'exploitation), Maxime Ruffieux (apprenti employé de commerce - obtention du CFC avec maturité), André Primo Nogueira (collaborateur administratif au SCHG) et Leila Bajrami, Valérie Bisbal, Fatima Zahra Harbil Amimi et Christine Vonlanthen (collaboratrices de l'AES Timoun).

Arrivées : Tasmin Palmer (apprentie employée de commerce), Robin Sottas, (apprenti agent d'exploitation), Céline Pasquier (collaboratrice administrative au SCHG), Cindy Barras-Sudan (curatrice au SCHG), Emmanuel Romanens (curateur au SCHG) et Michel Niquille (collaborateur de l'AES Timoun).



7.10 VENTE DES SAPINS DE NOËL

La traditionnelle vente a lieu le samedi 14.12.2024, de 10h à 12h, au bâtiment des services communaux.

7.11 FENÊTRE DE L'AVENT DE LA COMMUNE

Bienvenue le lundi 16.12.2024 de 18h à 20h devant le bâtiment du bureau communal !

7.12 AVIS POUR LA PÉRIODE DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Fermeture de l'administration et des services communaux du lundi 23.12.2024 au vendredi 03.01.2025. Contacts en cas d'urgence : se référer à l'avis au pilier et sur le site www.broc.ch. Gestion des déchets : ramassage des ordures ménagères et ouverture de la déchetterie de manière habituelle (www.broc.ch/habiter-et-vivre-broc/dechets).

7.13 PAROLE À L'ASSEMBLÉE

7.13.1 CHALET COMMUNAL DES POYETS, PANNEAUX INDICATEURS ET SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT

William Horner :

- le drapeau brocois présent sur le site est en lambeau et le chalet présente des dépôts inadmissibles de plusieurs natures (plastiques, pneus) ;
- certains panneaux indicateurs (Renapharm et Plaspaq) sont à ôter car les entreprises ne sont plus en activité ;
- qu'en est-il de la société de développement après la dissolution du groupement *Moléson* ?

Claude Cretton : le Conseil communal prend note de ces remarques.

7.13.2 SCÈNE DE LA GRANDE SALLE DE L'HÔTEL DE VILLE

Bernard Allemann : lors de l'organisation de la St-Nicolas, des problèmes d'utilisation et de sécurité (électricité, sonorisation obsolète) de la scène ont nécessité des solutions provisoires. Le FC Broc invite le Conseil communal à sensibiliser la gérante de l'établissement sur cet état et à entreprendre les démarches nécessaires à rétablir la situation pour éviter tout accident. Claude Cretton : le Conseil communal est très sensible aux aspects d'utilisation de la grande salle et les contacts sont en bonne voie pour l'avenir, étant donné que la Commune est au bénéfice d'une servitude pour l'utilisation de la salle.

La température de la salle pour la présente Assemblée n'est d'ailleurs pas admissible (froid), comme d'ailleurs relevé par l'ensemble de l'assistance.

7.13.3 VALORISATION DU SAGEX AU SEIN DE LA DÉCHETTERIE

Eric Santarossa : dans les déchets encombrants, il y a beaucoup de sagex (matière recyclable) qui pouvait être mis dans une benne par le passé ou recyclé différemment tout en examinant le coût de la démarche. Yael Piccand : le sagex a d'abord été refusé dans les encombrants, puis cette mesure a été revue car jugée trop restrictive. Une analyse sera faite sur cette proposition de valorisation.

7.13.4 PROJET D'UNE ANTENNE 5G À LA RUE NESTLÉ

Chantal Delley : à quel stade en est ce projet dont l'installation est prévue à 20 m des habitations et, à ce propos, une séance d'information est-elle prévue et y a-t-il la possibilité de la déplacer ? Claude Cretton : le dossier est en traitement au sein de la commission technique. La Commune n'a pas l'obligation d'organiser une séance de conciliation.



7.13.5 INSTAURATION D'UN CONSEIL GÉNÉRAL

Jean-Paul Hauser s'adressant à l'assistance : la Commune enregistre une importante démographie et des investissements remarquables. Le système d'un *Conseil général* serait dès lors approprié en remplacement de l'Assemblée communale pour un examen plus approfondi des éléments soumis à votation, comme il a été institué Bulle, Vuadens, Riaz, Val-de-Charney et récemment voté à Gruyères. Claude Cretton : selon son avis personnel, un Conseil général n'est pas plus démocratique.

7.13.6 EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Chantal Delley : pourquoi certains quartiers sont allumés la nuit et d'autres pas ? Jean-Marc Horner : l'extinction a été mise en place dans l'ensemble du village en raison de la nouvelle Loi sur l'énergie obligeant les communes à réduire leur éclairage et ceci d'ici à 2027. Les 2 axes qui restent allumés sont la route communale vers Broc-Fabrique et la route cantonale. Il y a dernièrement eu problème du système engendrant l'extinction des lampadaires de la route cantonale, depuis rétabli.

7.13.7 ÉLAGAGE DE LA VÉGÉTATION EN BORDURE DES ROUTES ET TROTTOIRS

Bernard Allemann : une haie déborde sur le trottoir de la Petite-Fin et une intervention de la Commune est nécessaire. De plus, des déchets verts émanant d'un élagage ont été déposés de manière inappropriée. Claude Cretton : le problème est connu et la Commune intervient régulièrement auprès des propriétaires concernés. Le cas de la Petite-Fin sera examiné.

7.13.8 STATIONNEMENT DES CAMPING-CARS AU NIVEAU DU CSPM

Jean-Marie Oberson : est-il prévu de rendre payant le stationnement des camping-cars à proximité de la piscine ? Claude Cretton : un concept général de stationnement est à l'étude pour l'ensemble du territoire mais aucune décision n'a encore été prise concernant les camping-cars au CSPM. L'idée serait d'équiper cette place car l'emplacement est idéal mais il se trouve dans l'*espace réservé aux eaux* ce qui complique la démarche. Le dossier est en cours.

7.13.9 ENTRETIEN DE LA CROIX DES MÉLÈZES

Roger Gremaud : depuis son arrivée dans la Commune en 1988, la croix des mélèzes fait sa fierté comme attachement au patrimoine brocois mais elle s'estompe avec le temps. Est-il possible ou envisageable de la restaurer ? Denis Rime : la croix fait l'objet d'une attention particulière de la part des forestiers mais la démarche n'est pas si simple. Le souhait de la préserver est cependant avéré. Claude Cretton : historiquement, cette croix a été plantée sur proposition du Forestier cantonal pour commémorer la fin de la guerre 39-45.

REMERCIEMENTS AU TERME DE L'ASSEMBLÉE PAR LE SYNDIC

- aux membres du Conseil communal pour leur engagement, leur disponibilité et leur amitié ;
- aux Présidents et aux membres des différentes commissions communales ;
- à l'ensemble du personnel communal et de la STEP ;
- au Directeur des écoles ainsi qu'au corps enseignant ;
- à la Directrice, la Présidente et à l'ensemble du personnel du foyer « La Rose des Vents » ;
- à la Responsable et au personnel du service des curatelles Haute-Gruyère ;
- à la Responsable et au personnel de l'AES Timoun ;



-
- au Commandant de la compagnie Broc, Secours Sud Fribourgeois ;
 - à la Présidente de Paroisse et à son Conseil ;
 - à Madame Gill et son personnel pour la mise à disposition de la salle ;
 - à toutes les personnes qui prennent une part active au bon fonctionnement de la collectivité.

Le Conseil communal a le plaisir d'offrir le verre de l'amitié au café de l'Hôtel de Ville, à l'issue de l'Assemblée.

L'Assemblée est levée à 22h09.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE BROC

Le Syndic :



Claude Cretton

La Secrétaire :

Anette Cetinjanin-
Leuzinger